

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00759
Numéro SIREN : 432 337 269
Nom ou dénomination : OMEGA III

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2023 sous le numéro de dépôt 6700

18 JUL. 2023

N° 2065-SD

2022

cerfa

N° 11084*23

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS Greffier :

Exercice ouvert le	01/10/2021	et clos le	30/09/2022	Régime simplifié d'imposition
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: Adresse du siège social:

SAS OMEGA TTT

01.60.44.18.27 SIRET 4 3 2 3 3 7 2 6 9 0 0 0 4 2 Mèl : compta.prophal@orange.fr

Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement:

5 RUE DE COURTALIN

77700 MAGNY LE HONGRE

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées ACTIVITES DES MARCHANDS DE BIENS IMMOBILIERS Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit

Bénéfice imposable à 15 % 0 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées (art. 238 quinquies)

Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Nom et adresse du conseil:

Tél: Tél:

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant:

Nom et adresse du OGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné. Date: 13/01/2022 Lieu: MAGNY LE HONGRE

N° d'agrément du OGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné. Qualité et nom du signataire: M LE JEUNE PRESIDENT

Signature.

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :



N° 15949 * 04

Formulaire obligatoire (article 53.A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		OMEGA III		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		5 RUE DE COURTALIN		77700 MAGNY LE HONGRE		
SIRET		4 3 2 3 3 7 2 6 9 0 0 0 4 2				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				30 09 2022		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	581	AC	581
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	50 000	AO	50 000
		Constructions	AP	310 000	AQ	210 180
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	25 893	AU	25 893
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	4 582	CV	4 582
		Créances rattachées à des participations	BE	864 543	BC	864 543
Autres titres immobilisés		BD	100	BE	100	
Prêts		BF	339 094	BG	169 547	
Autres immobilisations financières *		BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	1 594 793	BK	406 201	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY	
		Autres créances (3)	BZ	12 710	CA	12 710
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE	
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF		CG		
	Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	12 710	CK	12 710	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 607 503	1A	406 201	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an :	
CR						
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		OMEGA III		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :37.000...)		DA	37 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...		DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)		DD	3 700	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3) *	(dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ	DG		
	Report à nouveau		DH	(631 224)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(210 242)	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)				DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)				DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)				DR
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligatoires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	5 118	
	Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs EI)	DV	1 835 855	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	129 871	
	Dettes fiscales et sociales		DY	27 443	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	3 782	
Autres dettes		EA			
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)				EC	2 002 069
Écart de conversion passif *				ED	
TOTAL (V)				EE	1 201 302
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			- Écart de réévaluation libre	1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 002 069	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	5 118	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		OMEGA III				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	{	Biens *	FD		FE		FF
			Services *	FG		FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	14 098	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 267	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements *		GA	5 399	
				- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	25 765	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(25 765)	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	25 567	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	25 567	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	169 547	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	40 486	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	210 033	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(184 467)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(210 231)	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		OMEGA III		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7)			(VII)	HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	11
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7)			(VIII)	HH
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(11)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	25 567
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	235 809
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	(210 242)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX	
	(6 ter) Dont	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC	
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD	
	(9) Dont transfert de charges			A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives	A6	Obligatoires	A9
		dont cotisations facultatives Madelin	A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES				11	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

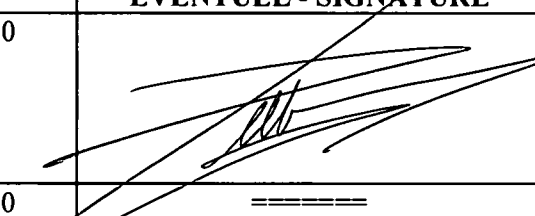
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

BL

OMEGA III
Société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros
Siège social : 5 Rue de Courtalin, 77700 MAGNY LE HONGRE
432 337 269 RCS MEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2022

FEUILLE DE PRESENCE

N°	ASSOCIES	PLEINE PROPRIETE	VOIX	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL - SIGNATURE
1	M. Alain PROUX 8A Av de Miremont 1206 GENEVE Suisse	500	500	
	Totaux =====	500	500	=====

Nombre d'associé(s) : 1

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à 1 associé présent possédant l'ensemble des droits sociaux

Le président Le secrétaire

OMEGA III
Société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros
Siège social : 5 Rue de Courtalin, 77700 MAGNY LE HONGRE
432 337 269 RCS MEAUX

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 DECEMBRE 2022

Le 22 Décembre 2022,
A 10 h,

Les associés de la société OMEGA III se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 5 Rue de Courtalin 77700 MAGNY LE HONGRE, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard LEJEUNE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Alain PROUX, associé représentant tant par lui-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Alain PROUX est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent au moins la moitié du capital social.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2022,
- le rapport de gestion du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

 BL

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

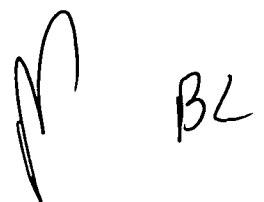
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 210 242,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice - 210 242,00 euros

Solde -----
- 841 466,00 euros

En totalité au compte "report à nouveau".

Handwritten signature and initials, possibly 'M' and 'BL', located at the bottom right of the page.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des quatre derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature visée à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

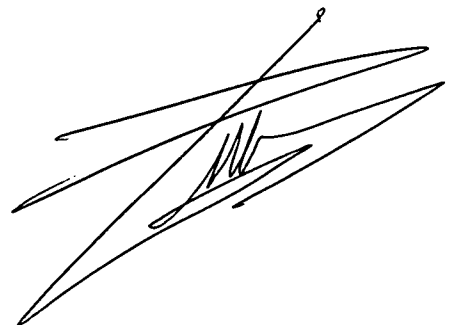
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Le secrétaire



OMEGA III
Société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros
Siège social : 5 Rue de Courtalin, 77700 MAGNY LE HONGRE
432 337 269 RCS MEAUX

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice.

Aucun élément caractéristique n'a marqué l'année écoulée.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 30/09/2022, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun évènement marquant n'est à signaler.

Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Nous espérons que nos recherches actives de locataires aboutiront cette année.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, il est précisé qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs est composé comme suit :

100 % des échéances sont à plus de 60 jours.

BL

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats.

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022,

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 14 098,00 euros contre 1 478,00 euros pour l'exercice précédent,

Le montant des impôts et taxes s'élève à 6 267 euros contre -9 916 euros pour l'exercice précédent,

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 5 399,00 euros contre 8 267,00 euros pour l'exercice précédent,

Les charges d'exploitation se sont élevées à - 25 765,00 euros contre - 171,00 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 171,00 euros contre -17 033,00 euros lors de l'exercice précédent,

Compte tenu d'un résultat financier de - 184 467,00 euros (- 18 295,00 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à - 210 231,00 euros contre -18 124,00 euros pour l'exercice précédent,

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -11,00 euros contre - 637,00 euros pour l'exercice précédent.

le résultat de l'exercice se solde par une perte de - 210 242,00 euros contre une perte - 18 761,00 euros au titre de l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de - 210 242,00 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de la perte de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice	- 210 242 ,00 euros

Solde	- 841 466,00 euros
En totalité au compte "report à nouveau".	

BL

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribués au titre des quatre derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Magny Le Hongre
Le 22 décembre 2022

Le Président
Bernard LEJEUNE

